

De deux mots, il faut choisir... le meilleur

Paul Geleff

Volume 16, numéro 1-2, mars 1971

Actes du colloque international de linguistique et de traduction.
Montréal, 30 septembre - 3 octobre 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002837ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002837ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Geleff, P. (1971). De deux mots, il faut choisir... le meilleur. *Meta*, 16(1-2), 69–74.
<https://doi.org/10.7202/002837ar>

De deux mots, il faut choisir... le meilleur

On nous a entretenus jusqu'à maintenant de langues de spécialité, de vocabulaires de spécialité, et nous avons pu recueillir l'impression non seulement qu'ils étaient à l'origine de la grande majorité des problèmes de terminologie mais aussi que la solution de ceux-ci dépendait dans une large mesure d'une mise en ordre de ces vocabulaires spéciaux. Nous avons, certes, besoin de vocabulaires techniques, comme nous avons besoin de connaître les langues de spécialité, mais à l'époque où nous vivons, à une époque où les moyens de communication de masse diffusent tous les jours des informations qui se veulent scientifiques, mais qui ne sont trop souvent que pseudo-scientifiques, la langue de tous les jours, celle qui n'est pas spécialisée, « s'enrichit » de termes et de tournures impropres, voire incompréhensibles.

L'autre jour, après avoir travaillé dans mon jardin, je suis allé me laver les mains dans la buanderie. Mon regard est tombé sur un paquet d'un produit qu'on appelait lessive dans mon enfance et qu'on appelle aujourd'hui « détergent », « détersif » étant probablement trop français pour avoir droit de cité. Sur cette boîte, il y avait les mentions suivantes : le nom du produit, suivi des mots « aux enzymes *biologiques* » — on se demande par opposition à quels autres enzymes... — et au-dessous, dans un rond : « garanti sans déborder », ce qui est très clair et tout à fait conforme à la syntaxe française.

Parlez-vous l'hexagonal est le titre d'un livre récemment paru dans lequel Robert Beauvais fustige avec beaucoup d'humour une tendance de plus en plus prononcée à habiller des notions simples et claires de termes prétendument savants. Son livre s'ouvre sur cette phrase : « L'alphabétisation est impérative, exonérée et désacralisante. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Tout simplement que « l'instruction publique est obligatoire, gratuite et laïque ».

N'avons-nous pas le devoir, dès lors, de nous occuper aussi de l'influence néfaste sur la langue courante de ce « pseudo-scientifisme » que Beauvais appelle avec beaucoup de bonheur le « syndrome du gendarme » ? Trop souvent, le traducteur se trouve devant un fait accompli. Le mot ou l'expression qu'il aurait dû traduire, l'ont déjà été, mais par quelqu'un qui n'avait pas les connaissances linguistiques nécessaires. Et si ce mot ou cette expression n'ont pas été traduits, ils ont été repris tels quels dans la langue, diffusés à la radio et à la télévision. Ils sont là dans leur robe étrangère et l'on est bien obligé, qu'on le veuille ou

non, de les accepter. Ainsi, la tâche du traducteur se trouve aujourd'hui singulièrement compliquée : il lui faut non seulement assimiler un nombre croissant de néologismes dont la portée n'a pas toujours été rigoureusement délimitée, ni le sens clairement défini, mais il lui faut encore les rendre dans une autre langue par d'autres néologismes qui pèchent, eux aussi, par manque de précision.

Que peut faire, dans ces circonstances, le traducteur soucieux de sa langue, soucieux du mot juste ? Je crois qu'il nous faut accepter qu'il n'y a pas grand-chose à faire dès lors que le terme nouveau a déjà été lancé sur le marché. On constatera peut-être par la suite que le mot ou l'expression en question sont impropres, et ils seront remplacés. Le malheur est que nous nous trouverons alors devant un foisonnement de termes ou d'expressions qui se veulent synonymes et dont ni les uns ni les autres ne correspondent exactement à l'idée, à la notion, au procédé qu'ils sont censés recouvrir. Je pense aux termes forgés avec plus ou moins de bonheur dans le sillage d'une nouvelle découverte et qu'il a bien fallu traduire. Or, il est rare que l'une des traductions proposées fasse l'unanimité. Prenons l'exemple du *hardware* et du *software* employés en informatique. Bien sûr, ces mots sont amusants, car ils opposent à la machinerie, essentiellement solide, l'activité intellectuelle dont on voudrait nous faire croire qu'elle n'a pas cette qualité. Il est paradoxal, pour un Européen, que la matière grise puisse ainsi se trouver déclassée au profit de la machinerie qu'elle a conçue. Or, ce terme de *hardware*, qui signifie « quincaillerie » a été transposé mot à mot en français où il est devenu... quincaillerie. Pour ma part, je n'y vois pas d'objection, car quincaillerie est un mot bien français, encore que chez la plupart d'entre nous il évoque autre chose que des machines ou des équipements fixes ou mobiles. Si nous ne devons pas avoir peur d'accepter de donner à un terme qui est propre à la langue un sens nouveau dans un contexte particulier, il y a malgré tout des limites à ne pas dépasser. Pour le *software*, le problème devient difficile car nous n'avons en français rien qui lui corresponde. Il a bien fallu malgré tout essayer de trouver une traduction. Parmi celles qui ont été proposées — et elles sont nombreuses — ma préférence irait à « matière grise », métaphore qui, si elle ne recouvre pas avec exactitude la notion de *software* — elle-même assez floue — a du moins le mérite d'une certaine poésie. « Péri-gramme » a aussi été proposé. Le mot paraît bon, encore qu'il soit contesté par certains. Je crois qu'ici les traducteurs et leurs organisations professionnelles pourraient faire œuvre utile. En collaboration avec les instituts de formation de traducteurs et d'interprètes, en collaboration avec les banques de mots, ils pourraient apporter une contribution importante à la définition d'un mot, à la diffusion de celle-ci et, partant, à l'acceptation du terme nouveau.

La traduction ne diffère que par des nuances de la rédaction dans la langue d'origine. Comme je l'indiquais tout à l'heure, certains termes nous tombent du ciel et il nous est difficile de les rejeter. En ce qui concerne leur traduction, je peux me rallier à tout ce qui a été dit jusqu'à présent, notamment par M. Goffin, au sujet de la pédagogie de la traduction. Je voudrais, pour ma part, ajouter qu'il y a toujours eu des langues de spécialité et que l'on ne s'en est pas ému outre mesure jusqu'à présent. Aujourd'hui, ces langues de spécialité abondent, se multiplient et posent nécessairement un problème aux traducteurs.

Je crois, néanmoins, que dans la mesure où nous serons à même de donner au traducteur les outils dont il a besoin, c'est-à-dire une documentation solide et des listes de termes, il aura moins besoin d'étudier les langues de spécialité en tant que discipline distincte. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là et bien qu'il n'y ait pas de remède universel, le traducteur et l'interprète, les instituts universitaires de traduction et d'interprétation peuvent jouer un rôle très important.

En ce qui concerne les écoles, on peut se demander si elles n'auraient pas intérêt à axer leur enseignement sur l'apprentissage des techniques davantage que sur celui des langues. Je ne sais pas ce qui se passe de ce côté-ci de l'océan, mais en Europe en tout cas la situation ne semble pas aussi bonne qu'elle pourrait l'être. Dans de nombreux instituts et écoles de traduction et d'interprétation, l'accent est mis sur l'enseignement des langues étrangères. Ces établissements sont, en fait, des écoles de langues et non pas des écoles de traduction et d'interprétation. Or, la traduction et l'interprétation devraient être considérées comme une spécialisation qui présuppose la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères. Le métier de traducteur ou d'interprète ne consiste pas à acquérir des connaissances exclusivement linguistiques. Et que voyons-nous ? Les jeunes, qui ont compris que la traduction et l'interprétation offrent des débouchés de plus en plus intéressants alors qu'il y a pénurie de bons traducteurs et de bons interprètes, s'inscrivent de bonne foi, mais sans examen d'entrée ni test d'aptitude préalable, à des cours portant sur deux, trois ou quatre années d'études supérieures pour constater ensuite, à leurs dépens, que s'il y a beaucoup d'appelés, il y a fort peu d'élus. Le pourcentage de ceux qui arrivent à se tailler une place dans ces professions est plus que modeste et l'on constate trop souvent que sur cent candidats qui se présentent à l'examen final, trois ou quatre seulement réussissent. Quel gaspillage !

Permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse. On dit de plus en plus — et les organisations professionnelles appuient ce point de vue — que pour réussir dans la profession il faut, en plus d'une langue active (la langue maternelle), connaître au moins deux langues passives. Qui peut vraiment croire que quelqu'un qui n'a pas eu l'occasion de vivre longuement et de préférence avant l'âge adulte dans un ou plusieurs pays étrangers, puisse acquérir en quelques années d'études supérieures des connaissances suffisantes pour pouvoir prétendre traduire à partir de deux langues ainsi acquises ? Personnellement, je ne le crois pas, et je pense qu'il est préférable, en règle générale, que le traducteur ou l'interprète ne connaisse qu'une langue étrangère mais que, en revanche, la connaissance qu'il en aura, se rapproche le plus possible de celle de sa langue maternelle. Bien sûr, il ne sera pas pour autant à l'abri de toute erreur de traduction — nous en faisons tous — mais il pourra éviter les erreurs vraiment grossières.

D'autre part, qu'il possède une ou plusieurs langues passives, le traducteur (bien plus, d'ailleurs, que l'interprète) devrait s'interdire d'utiliser celles-ci comme langues actives. Malheureusement, l'on en est encore, dans certains pays européens, à croire que l'étudiant qui a passé avec succès ses examens de traducteur avec deux langues étrangères est *ipso facto* apte à traduire dans ces deux langues apprises, ce qui donne parfois des résultats fort cocasses. Je me souviens d'avoir

reçu juste après la guerre une lettre qui se terminait par la formule de politesse suivante : *With great reputation*. Intrigué par cette formule (le texte qui la précédait n'était guère plus intelligible), je me suis demandé quelle pouvait en être l'origine. Il s'agissait, comme vous l'aurez compris, de l'expression allemande : *hochachtungsvoll*. Je vous citerai aussi l'exemple d'une traduction d'ailleurs très bien faite, car le texte disait exactement ce qu'il devait dire et la syntaxe était irréprochable. Or, si le traducteur avait été français, il se serait probablement méfié et aurait tourné différemment la phrase suivante dont l'objet était de donner une définition du siège principal de ce que vous appelez au Canada une « corporation », notion plus connue en France sous le nom de « personne morale » (par opposition à « personne physique »). Cette phrase se lisait ainsi : « Le siège d'une personne morale est l'endroit où se trouvent ses organes principaux. » Ces deux exemples dont l'un dénote une incompétence évidente et l'autre un sens insuffisant de l'esprit de la langue, étayaient la thèse selon laquelle le traducteur ne devrait — sauf exception — traduire que dans sa langue active ou maternelle. D'où l'importance d'insister sur l'enseignement et le perfectionnement de celle-ci. On devrait avant tout exiger de ceux qui se destinent à la carrière de traducteur ou d'interprète une maîtrise parfaite de la langue maternelle et, ensuite, une connaissance approfondie d'une autre langue. Rares sont ceux, en effet, qui peuvent prétendre connaître à fond deux langues étrangères.

Peut-on envisager d'autres mesures pour améliorer la qualité des traductions ? Quelle pourrait être, à cet égard, la contribution des traducteurs et de ceux qui assurent leur formation ? Peut-être un renforcement de l'organisation professionnelle pourrait-il apporter une solution à certains problèmes.

Il n'est pas rare qu'un produit importé arrive accompagné d'« instructions pour l'usage » ou d'un *mode of employment*. Que s'est-il passé ? Il s'est tout simplement passé que pour l'employeur, c'est-à-dire pour celui qui fait traduire les textes qui figurent sur la boîte qui contient le produit exporté et le prospectus qui l'accompagne, la traduction dont il a besoin peut être faite par n'importe quelle personne se disant traducteur — et il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette dénomination n'est pas protégée et qu'elle ne présuppose aucune norme de formation. La solution préconisée par Étiemble dans *Parlez-vous français* et selon laquelle il faudrait légiférer pour interdire l'importation de mauvais français est excellente, encore que difficilement réalisable. Si la profession voulait admettre que l'on ne doit pas traduire dans une langue autre que la sienne et, surtout, si elle voulait s'attacher à imposer ce point de vue à ses membres et, en particulier, aux employeurs, un grand pas en avant serait déjà fait. Il ne m'appartient pas bien sûr, de me prononcer sur l'organisation professionnelle des traducteurs et des interprètes. Je me bornerai à constater, comme vous avez pu le faire vous-mêmes, que les interprètes ont su, au cours des dix ou vingt dernières années, s'organiser de telle sorte qu'on leur reconnaisse aujourd'hui un certain statut que le traducteur n'a malheureusement pas encore pu obtenir. Il est certain qu'il y a beaucoup plus de concurrence dans la traduction que dans l'interprétation. Cette concurrence conduit souvent à la sous-enchère. Pour tenter d'éliminer ce fléau, les traducteurs pourraient envisager, comme les interprètes l'ont fait, de fixer des tarifs minima, c'est-à-dire des tarifs au-dessous desquels chacun s'enga-

gerait à ne pas descendre, mais qui n'interdiraient à personne de demander davantage. Ainsi il leur serait plus facile d'imposer la seule langue maternelle comme langue d'aboutissement.

Les instituts de formation de traducteurs et d'interprètes ne pourraient-ils pas attirer l'attention des étudiants sur ces problèmes particuliers et souligner l'importance pour eux de s'organiser sans pour autant donner dans un syndicalisme féroce ?

Un troisième domaine d'action se trouve dans la création de banques de mots et il est particulièrement heureux que nous ayons au cours de ce congrès assisté au lancement de la banque de mots canadienne. Bien comprises, c'est-à-dire si elles fonctionnent selon des méthodes comparables, ces banques de mots représentent un outil merveilleux pour le traducteur. Nous ne sommes pas encore arrivés au stade où la multiplication de telles banques peut faire craindre le double emploi. En effet, les domaines d'action sont tellement vastes, les spécialisations possibles quasiment illimitées tant en ce qui concerne le choix des langues que celui des matières. Ce qui est important aujourd'hui n'est pas de discuter de l'opportunité d'inclure dans les banques de mots des termes comme *hardware* et *software* avec ou sans traduction, mais d'élaborer une méthodologie commune ou, tout au moins, des méthodologies comparables. M. Bachrach vous entretiendra de l'expérience qu'il a faite à Luxembourg.

Pour ma part, je me bornerai à dire que les instituts universitaires de traduction et d'interprétation devraient prévoir, dans le cadre de leurs programmes d'études, la formation de terminologues. Il est intéressant de noter, à cet égard, que l'année dernière, la Conférence des instituts universitaires de traducteurs et d'interprètes, qui groupe la plupart des instituts européens, ainsi que l'Institut de Montréal, a étudié le problème de la formation de terminologues. Aucun programme n'a été élaboré à cette occasion, mais le principe d'un programme européen commun à tous les instituts a été retenu. Si l'on arrive à mettre sur pied un tel programme, une contribution essentielle aura été apportée à la solution du problème que pose la comparabilité des banques de mots.

PAUL GELEFF

QUESTIONS

M. Dubuc : La première observation que je voudrais faire concerne le fameux problème de la traduction de *hardware* et *software*. Je ne veux absolument pas m'engager dans l'étude des équivalences, mais peut-être faudrait-il s'arrêter aux principes que cette question met en cause. Je pense que dans tout problème de traduction terminologique, on oublie beaucoup trop que l'adéquation entre le terme et la notion qu'il recouvre est d'abord et avant tout question de convention. Il n'y a pas eu de décrets providentiels qui ont fait l'adéquation entre *software* et la partie « programmation » en informatique, ce sont les usagers qui l'ont établie. Il peut certainement y avoir une certaine relation, une

certaine motivation, mais fondamentalement ce qui fait que le terme *software* a collé, c'est que les usagers ont consenti à cette association-là. En français, il faut que les usagers se résignent à accepter des créations néologiques, sans quoi le problème de la terminologie française à l'heure actuelle restera insoluble. J'ai fait le relevé des équivalents proposés pour rendre *hardware* et *software*. J'en ai trouvé 39 et je suis certain que mon relevé n'a pas été exhaustif. Parmi ces 39, chacun peut trouver certaines raisons pour les justifier, mais ce qui est important c'est d'en retenir un, ce n'est pas d'en avoir 39. On se trouve ici devant un problème de coordination. Le Comité d'étude des termes techniques français

avait proposé « périgramme » pour *software*, je pense que c'était une solution fort acceptable pour tout le monde. Pourquoi trois mois ou six mois plus tard, un organisme sérieux arrive avec programmation ? « Programmation » est un terme certainement moins bon, ses possibilités de dérivation sont restreintes. Pourquoi ces deux organismes se sont-ils opposés sur une question comme celle-ci ? Enfin je relève le dernier point, que vous avez soulevé concernant la concurrence des banques de terminologie. Je pense qu'il faudrait justement que ces banques ne soient pas en concurrence, mais qu'il y ait un organisme qui en assure la coordination. On n'a pas d'énergie à perdre à faire des recherches parallèles. Il faudrait qu'il y ait un organisme chargé de coordonner les calendriers de travail des diverses banques.

Réponse : Il se pose en effet un problème de coordination, et en Europe, nous en sommes parfaitement conscients, je puis vous dire que nous avons à l'étude pour le moment un projet de création d'un centre européen de documentation et d'information terminologique, c'est-

à-dire un genre de banque de mots, mais qui va peut-être un peu plus loin dans le sens de la documentation. Tel que nous l'envisageons pour le moment, mais nous en sommes encore à nos débuts, ce centre comprendrait des sous-centres, des centres régionaux spécialisés dans certaines langues et dans certaines disciplines. Ces centres seraient reliés et permettraient d'obtenir rapidement une information, soit directement du centre principal, soit par l'intermédiaire du centre principal et d'un des centres régionaux. Mais nous nous heurtons bien sûr au grave problème de la normalisation. Il existe une organisation internationale de normalisation et il est bien évident que l'on ne peut pas faire double emploi avec les comités existants. Mais il est certain qu'il sera difficile, en tout cas dans le domaine des sciences exactes, de faire fi de ce qui a été fait par l'ISO. Dans le domaine des sciences humaines, qui est très vaste et qui a été peu exploré jusqu'à présent, je pense en revanche que ce centre, si jamais il est créé, pourrait faire œuvre extrêmement utile.